

Conseil Municipal du 30 juin 2016

A 20H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY	X			
M. METAIS	X			
M. FORTIN	X			
Mme PAIGNE			X	
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT		X		M. GEMEY
Mme HENRY		X		Mme LEMOINE
M. LEBOUCHER		X		M. LAURENT
Mme LEMOINE	X			
Mme CHANEL	X			
Mme DUMAS	X			
Mme PETIT	X			
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET		X		Mme LECLERC
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Pauline PETIT

PREAMBULE : Présentation par Monsieur Gemey :

Etat-civil :

Naissances :

Jules PERCHET, le 07 juin 2016.

Décès :

M. Claude LACHÈVRE, le 09 juin 2016 ;

M. Patrice HERCÉ, le 14 juin 2016 ;

M. Patrick GRESSIER, le 14 juin 2016 ;

M. Werner PESQUIER, le 22 juin 2016 ;

M. Bernard COCHETEUX, le 30 juin 2016.

Mariages : Néant

Manifestations depuis le 08 juin 2016 :

Le 09 juin :

- Commission d'urbanisme ;
- Premier bilan sur les travaux du stade Pierre Durotté ;

Le 11 juin : Commémoration des combats du 11 juin 1940 et hommage au colonel Person et à ses hommes par l'association Sidi Brahim de Seine-Maritime (anciens chasseurs à pied, alpins et mécanisés) ;

Le 12 juin :

- Les dimanches musicaux de l'école de musique dans la salle d'honneur de l'Hôtel de ville ;
- Concert de la Renaissance en l'église de Bermonville ;

Les 17,18 et 19 juin : le Lin en fête ;

Le 21 juin : Fête de la musique ;

Le 23 juin : remise des diplômes de la Prévention Routière aux écoles Ste Marie, Mensire et Breton ;

Les 24 et 25 juin : Gala de danse de Doudeville ;

Le 24 juin : Assemblée générale de l'USD ;

Le 25 juin :

- Journée des souliers d'or au stade Pierre Durotté ;
- Assemblée générale du club de Judo et remise des ceintures ;

Le 28 juin : remise des dictionnaires aux enfants entrants au collège ;

Le 29 juin : Concert de fin d'année de l'Ecole de Musique ;

Le 30 juin : réunion de la Communauté de communes Plateau de Caux Fleur de Lin ;

Les 30 juin et 1^{er} juillet : Contes musicaux ;

Manifestations à partir du 1^{er} juillet 2016 :

Le 1^{er} juillet Assemblée générale des coureurs du Lin ;

Le 08 juillet : réunion préparatoire sur le projet de la nouvelle salle du Mont Criquet ;

Le 13 juillet : Bal populaire place du Général de Gaulle organisée par Doudeville en fête ;

Les 29, 30 et 31 juillet : Voyage à Quintin d'une délégation d'élus et représentants de Doudeville en fête pour la fête des Tisserands ;

Le 06 août : animation du marché sur le thème du 15 août « Monuments historiques français » ;

Le 14 août : retraite aux flambeaux et feu d'artifices ;

Le 15 août : Corso fleuri ;

Le 27 août : forum des associations (à la place du 3 septembre).

Pour information, la fête du Lin aura lieu les 23,24 et 25 juin 2017 en raison des élections législatives.

Lecture du courrier de la Fédération Française de Handball par Monsieur Malandrin.

1) PROCES-VERBAL DES REUNIONS DES 25 MARS, 14 AVRIL ET 08 JUIN 2016 :

a) Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars dernier.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 18

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2016.

b) Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril dernier.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 18

Exprimés : 22

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 2

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et 0 contre et 2 abstentions (Monsieur Mérit et Monsieur Defrance) valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016.

c) Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 juin dernier.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 18

Exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et 0 contre et 1 abstention (Monsieur DURECU) valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juin 2016.

2) REORGANISATION DU CIMETIERE – CONCESSIONS SANS ACTE – CONCESSIONS ECHUES – REPORT DE DELAIS :

Le 25 mars dernier, deux délibérations relatives à la réorganisation du cimetière ont été adoptées par les membres du Conseil municipal. La première (n°9/03/16) concernait les concessions sans acte et la seconde (10/03/16), les concessions échues. Dans les deux cas, il est prévu qu'au terme du 1^{er} juin 2016, un arrêté de reprise soit pris par Monsieur le Maire.

Or il s'avère que des contretemps n'ont pas permis l'aboutissement des démarches légales et obligatoires préalables. C'est pourquoi il est nécessaire de proroger le délai initial de 5 mois et de fixer une nouvelle date butoir au 30 octobre 2016 afin de mener à bien la réorganisation du cimetière.

Proposition de délibération :

Concernant les délibérations n°9/03/16 et 10/03/16 relatives à la réorganisation du cimetière, les membres du Conseil municipal décident de / de ne pas proroger le délai initial de 5 mois et de fixer une nouvelle date butoir au 30 octobre 2016, au terme de laquelle deux arrêtés de reprise seront pris par Monsieur le Maire, un relatif aux concessions sans acte et un relatif aux concessions échues.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 18

Exprimés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et 0 contre et 1 abstention (Madame CUADRADO) décident de proroger le délai initial de 5 mois et de fixer une nouvelle date butoir au 30 octobre 2016, au terme de laquelle deux arrêtés de reprise seront pris par Monsieur le Maire, un relatif aux concessions sans acte et un relatif aux concessions échues.

3) PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DU MONT CRIQUET – INFORMATION SUR L'AVANCEE DU DOSSIER :

Monsieur Malandrin explique qu'il a rencontré le bureau d'études Bovary ingénierie pour poursuivre le dossier relatif au projet de construction d'une nouvelle salle au Mont Criquet. Il s'agit désormais de faire un choix parmi les 3 scénarii proposés. Il faut choisir entre une grande salle ou plusieurs petites salles en version modulable sachant que cette dernière solution entraîne un surcoût à la construction.

Une réunion ouverte à l'ensemble des membres du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 8 juillet prochain à 19h00 pour définir les besoins ainsi que l'implantation définitive de la salle.

Pas de commentaire.

4) SALLE DU MONT CRIQUET – DEMOLITION – REGULARISATION – SORTIE D'INVENTAIRE :

Il s'agit de régulariser la cession à titre gracieux de l'ancienne salle des fêtes du Mont Criquet dans l'intérêt communal et d'autoriser sa sortie de l'inventaire communal.

Intervention de Monsieur Malandrin.

Proposition de délibération :

Suite à la cession à titre gracieux de l'ancienne salle des fêtes du Mont Criquet dans l'intérêt communal, les membres du Conseil municipal décident d'autoriser la sortie de la salle des fêtes du Mont Criquet de l'inventaire communal.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin fait un rappel des faits. La salle du Mont Criquet n'était plus conforme et le Préfet avait donné un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation en 2008 et 2012. Etant donné le projet de nouvelle salle, aucun travaux n'a logiquement été engagé à l'époque. En septembre 2014, Monsieur Malandrin a pris un arrêté de fermeture définitive de cette salle pour raisons de sécurité.

Durant l'ancienne mandature, les différentes offres de marché pour la construction d'une nouvelle salle prévoyaient la démolition de l'ancienne salle et son évacuation en déchetterie. Monsieur Malandrin avait rencontré l'agence technique départementale (ATD) et l'architecte du CAUE qui ont estimé le coût de démolition à environ 30.000 €.

Le permis de démolir a été accepté et la démolition était prévue en régie. Il y a eu plusieurs propositions de reprise gracieuse. Finalement, c'est Monsieur Breton d'Héricourt en Caux qui s'est porté acquéreur à titre gracieux avec le démontage à sa charge. Dans l'intérêt communal, Monsieur Malandrin a préféré cette dernière solution qui permet de dégager une économie d'environ 30.000 € sur ce projet. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette cession à titre gracieux et la sortie de l'inventaire.

Monsieur Durécu dit qu'il s'agit plus d'une question de forme que de fond. Il aurait aimé en être informé avant. Monsieur Durécu indique qu'il doit rester un emprunt pour cette salle et que ce n'est pas compatible avec la sortie de l'inventaire. Madame Guenoux répond qu'il est prévu le remboursement anticipé sans pénalité de cet emprunt, la somme étant inscrite au budget primitif. Le capital restant dû est de 14.702,08 €, c'est un prêt à taux révisable qui était prévu jusqu'en 2024. Monsieur Perche dit qu'il ne se souvient pas d'une ligne à 14.702,08 €. Madame Guenoux répond qu'il s'agit d'un montant global qui permettra de rembourser quelques prêts et ce grâce au transfert du budget annexe. Monsieur Fortin précise que les taux étant tellement bas que la durée est réduite à moins de 20 ans.

Présents : 18

Exprimés : 22

Pour : 17

Contre : 5

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 contre (les membres de l'opposition municipale) et 0 abstention décident d'autoriser la sortie de la salle des fêtes du Mont Criquet de l'inventaire communal suite à la cession à titre gracieux de l'ancienne salle des fêtes du Mont Criquet dans l'intérêt communal.

5) MATERIEL ESPACES VERTS – VENTE TONDEUSE D'OCCASION – SORTIE D'INVENTAIRE :

Les services techniques sont en possession d'une tondeuse électrique de marque Flymo qui n'est pas utilisée par les employés communaux. Il convient de la vendre pour éviter une immobilisation inutile et générer une recette supplémentaire. Monsieur Marescot, domicilié à Anglesqueville-la-bras-long souhaite se porter acquéreur pour la somme de 150 €. Il s'agit d'autoriser la vente de la tondeuse et l'émission d'un titre de recettes de 150 €.

Proposition de délibération :

La commune de Doudeville souhaite vendre une tondeuse électrique d'occasion de marque Flymo. Les membres du Conseil Municipal autorisent / n'autorisent pas la vente d'une tondeuse électrique de marque Flymo à Monsieur Marescot, domicilié à Anglesqueville-la-bras-long pour le prix de 150 € et l'émission d'un titre de recettes de 150 €.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Orange demande si une annonce a été passée sur le site Internet « Le bon coin » ? Comment se monsieur a-t-il su que cette tondeuse était en vente ? Monsieur Laurent pense que c'est par le biais de Monsieur Dagicour car les matériels qui ne sont plus utilisés ont été estimés par ses soins. Monsieur Malandrin confirme qu'effectivement, il y a du matériel qui ne sert plus du tout comme la petite tondeuse qui vient de la maison de retraite depuis 2011. Monsieur Durécu est surpris car à l'époque, les employés communaux avaient été associés à l'achat du matériel. Maintenant cela fait peut être mal au dos. Il vaut mieux vendre le matériel que d'avoir des arrêts maladies. Monsieur Malandrin ajoute qu'il faudra prévoir des annonces sur Internet pour vendre les autres biens.

Présents : 18

Exprimés : 22

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la vente d'une tondeuse électrique de marque Flymo à Monsieur Marescot, domicilié à Anglesqueville-la-bras-long pour le prix de 150 € et l'émission d'un titre de recettes de 150 €.

6) TARIFICATION DES FRAIS DE GARDERIE ET TEMPS PERISCOLAIRE :

Il s'agit de modifier la tarification des frais de garderie et temps périscolaire pour l'année 2016/2017 en tenant compte de l'évolution des coûts à la charge de la commune de Doudeville. Une réunion avec les maires du groupement scolaire s'est tenue le mercredi 22 juin 2016 pour aborder l'augmentation des tarifs selon le détail suivant :

TARIFS GARDERIE – PERISCOLAIRE – ETUDE SURVEILLEE ANNEE 2016/2017		
GARDERIE MATIN – ACTIVITE PAYANTE - DE 07H30 A 08H50	COÛT A LA SEMAINE : 8 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,5 €
GARDERIE SOIR – ACTIVITE PAYANTE – DE 16H30 A 17H50 (uniquement pour les maternelles)	COÛT A LA SEMAINE : 6 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,5 €
PERISCOLAIRE LIE A LA REFORME – ACTIVITE PAYANTE (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) DE 15H45 A 16H30	HABITANTS DE DOUDEVILLE COÛT A LA SEMAINE : 3 € (Participation familiale révisable en fonction des subventions attribuées)	HABITANTS HORS DOUDEVILLE S'adresser à votre mairie
ETUDE SURVEILLEE DU SOIR – ACTIVITE PAYANTE DE 16H30 A 17H45 (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) Uniquement pour les primaires	COÛT FORFAITAIRE 35 €/MOIS (quelque soit la fréquentation)	

Afin de minorer le reste à charge de certaines familles, celles-ci pourront déposer un dossier auprès du CCAS.

Proposition de délibération :

- Vu** le déficit de fonctionnement concernant les activités périscolaires, garderies et études surveillées ;
Vu le retrait de la participation des communes ;
Vu les tarifs pratiqués par les communes environnantes pour ces différents services.

COMMUNE DE DOUDEVILLE TARIFS GARDERIE – PERISCOLAIRE – ETUDE SURVEILLEE ANNEE 2016/2017		
GARDERIE MATIN – ACTIVITE PAYANTE - DE 07H30 A 08H50	COÛT A LA SEMAINE : 8 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,5 €
GARDERIE SOIR – ACTIVITE PAYANTE – DE 16H30 A 17H50 (uniquement pour les maternelles)	COÛT A LA SEMAINE : 6 €	COÛT A LA JOURNEE : 2,5 €
PERISCOLAIRE LIE A LA REFORME – ACTIVITE PAYANTE (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) DE 15H45 A 16H30	HABITANTS DE DOUDEVILLE COÛT A LA SEMAINE : 3 € (Participation familiale révisable en fonction des subventions attribuées)	HABITANTS HORS DOUDEVILLE S’adresser à votre mairie
ETUDE SURVEILLEE DU SOIR – ACTIVITE PAYANTE DE 16H30 A 17H45 (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) Uniquement pour les primaires	COÛT FORFAITAIRE 35 €/MOIS (quelque soit la fréquentation)	

Afin de minorer le reste à charge de certaines familles, celles-ci pourront déposer un dossier auprès du CCAS.

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n’adoptent pas la tarification de la garderie, périscolaire et étude surveillée pour l’année scolaire 2016/2017.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Defrance présente le calcul des frais de fonctionnement de la garderie et des études surveillées ainsi que les conclusions de la réunion du 22 juin dernier :

1) Le calcul des frais de fonctionnement de la garderie et des études surveillées.

A) Garderie :

DEPENSES : salaires et charges	15513,12 euros
RECETTES*	8288,25 euros
DEFICIT	7224,87 euros

Détails des recettes* : participation des familles en primaire : 2330,75 euros.
Participation des familles en maternelle: 1297,50 euros.
Subvention CAF en primaire : 3614 euros.
Subvention CAF en maternelle : 1046 euros.

B) Etudes surveillées :

DEPENSES : Salaires et charges	10331,49 euros
RECETTES	6461 euros
DEFICIT	3870,49 euros

2) Les modalités de paiement des communes :

Après dissociation des frais de fonctionnement des écoles et du périscolaire, il a été convenu que chaque commune s'acquitte de la somme correspondant au coût équivalent au nombre d'enfants inscrits pour chaque service.

Evolution : A partir de la rentrée scolaire 2016, après délibération prise au niveau de différents conseils municipaux, les communes se dédouanent des frais périscolaires et considèrent que ces frais incombent aux familles respectives.

3) Réunion des maires le 22 juin et la nouvelle tarification.

Pour information : « Que se fait-il dans les communes environnantes ? »

- Il est demandé une participation d'un euro par demi-heure de présence et chaque demi-heure débutée est facturée. En plus, il est facturé un montant de 5 euros pour tout dépassement d'horaire (le soir).
- Pour une nourrice, le coût d'une heure est d'environ 3 euros.

Proposition d'une nouvelle tarification :

- 2.50 euros par jour soit 8 euros par semaine pour la garderie du matin.
- 2,50 euros par jour soit 6 euros par semaine pour la garderie du soir.
- 35 euros par mois par enfant inscrit quelque soit la fréquentation.

Monsieur Durécu demande pourquoi y-a-t-il une différence entre le coût à la semaine entre la garderie du matin et celle du soir ? Monsieur Defrance répond que la semaine comporte 5 matins en garderie contre 4 soirs seulement et ce, en raison du mercredi matin. Madame Leclerc demande pourquoi les membres du Conseil n'ont pas été invités ? Monsieur Malandrin répond qu'à l'origine, c'était à la demande des maires concernés afin qu'il y ait une transparence sur les frais de fonctionnement. Ceci étant, il est possible d'inviter les membres de la Commission scolaire mais il s'agit uniquement d'un regard sur la comptabilité des frais de fonctionnement. Monsieur Defrance précise que les directrices des écoles sont également invitées car il est normal que les décisions soient prises ensemble. Monsieur Durécu dit que cela le gêne que le périscolaire soit à la charge des familles. Monsieur Defrance répond qu'il ne s'agit pas du temps d'activité périscolaire (TAP) mais de la garderie et des études qui comprennent l'aide aux devoirs. Le coût actuel est vraiment très bas. L'augmentation est très conséquente mais les services rendus sont de qualités. Monsieur Durécu demande de combien est l'augmentation ? Monsieur Defrance répond qu'à la base, elle est de 1 € mais nous étions en dessous des prix pratiqués dans les autres communes aux alentours. D'ailleurs le coût actuel est trop bas par rapport au coût d'une nourrice. Monsieur Orange n'est pas d'accord avec cela car les nourrices ne sont pas toutes intéressées, un agrément pour 1 heure n'est pas intéressant. Monsieur Malandrin dit que bien entendu cela n'intéresse pas toutes les nourrices mais parfois cela permet de compléter une garde. Monsieur Orange répond que ce n'est pas possible, il faut forcément un agrément. Monsieur Perche ne comprend pas pour les habitants hors Doudeville. Monsieur Defrance répond que le TAP n'est pas concerné par l'augmentation. Le coût bas dévalorise le travail des instituteurs, cela a d'ailleurs été remonté par les directrices d'école. Si on calcule le prix horaire, ce n'est vraiment pas cher. Monsieur Durécu demande si tous les maires étaient d'accord ? Monsieur Defrance répond que non seulement, ils étaient tous d'accord mais qu'ils souhaitaient une augmentation plus importante encore. La proposition de départ était de 2 € par jour en garderie et 33 € par mois pour l'étude surveillée. Ils ont demandé les 2,5 € par jour et 35 € par mois. Doudeville ne peut pas supporter seules le déficit. La commune de Routes

s'est désengagée et ne veut plus s'acquitter de la somme demandée. Monsieur Malandrin indique que pour la première fois, deux communes ont délibéré pour payer une participation forfaitaire en ce qui concerne les frais de fonctionnement. Il y a une réelle menace que d'autres communes fassent de même. Monsieur Defrance dit que les maires ne se rendent pas compte des dépenses réelles qui ne sont pas facturées comme par exemple la Prévention Routière. Monsieur Durécu dit qu'ils veulent faire un paiement à la carte. Monsieur Malandrin répond que oui, c'est exactement cela.

Présents : 18
 Exprimés : 22
 Pour : 19
 Contre : 0
 Abstentions : 3

Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour et 0 contre et 3 abstentions (Messieurs Orange, Perche et Durécu) adoptent la tarification de la garderie, périscolaire et étude surveillée pour l'année scolaire 2016/2017.

7) TARIFICATION ECOLE DE MUSIQUE :

Une offre découverte pour les 6-8 ans a été créée la saison dernière pour une durée d'un an reconductible en fonction des résultats. Le bilan est plutôt positif avec 5 élèves inscrits d'autant qu'ils devraient très certainement poursuivre leur apprentissage en 1^{er} cycle. Les tarifs restent identiques à l'année dernière. Il s'agit de renouveler l'offre découverte pour une nouvelle année et de valider la tarification pour la saison 2016/2017.

Proposition de délibération :

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE DE DOUDEVILLE 2016/2017

DOUDEVILLE (AVEC LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN DE 30 %)

	SOLFEGE + INSTRUMENT	INSTRUMENT SEUL SUR DEROGATION OU 2EME INSTRUMENT	EVEIL	PARTICIPATION AUX ATELIERS	OFFRE DECOUVERTE 6-8 ANS
SOMME A REGLER A LA COMMUNE	575 €	495 €	150 €	50 €	250 €
COÛT REEL POUR LES FAMILLES APRES DEDUCTION 30%	402,5 €	346,5 €	105 €	35 €	175 €

HORS DOUDEVILLE (AVEC LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN DE 30 %)

	SOLFEGE + INSTRUMENT	INSTRUMENT SEUL SUR DEROGATION OU 2EME INSTRUMENT	EVEIL	PARTICIPATION AUX ATELIERS	OFFRE DECOUVERTE 6-8 ANS
SOMME A REGLER A LA COMMUNE	690 €	570 €	175 €	50 €	300 €
COÛT REEL POUR LES FAMILLES APRES DEDUCTION 30%	483 €	399 €	122,5 €	35 €	210 €

HORS DOUDEVILLE ET HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES PATEAU DE CAUX FLEUR DE LIN – PAS DE PARTICIPATION

	SOLFEGE + INSTRUMENT	INSTRUMENT SEUL SUR DEROGATION OU 2EME INSTRUMENT	EVEIL	PARTICIPATION AUX ATELIERS	OFFRE DECOUVERTE 6-8 ANS
SOMME A REGLER A LA COMMUNE	690 €	570 €	175 €	50 €	300 €
COÛT REEL POUR LES FAMILLES APRES DEDUCTION 30%	690 €	570 €	175 €	50 €	300 €

-10 % A PARTIR DU 2EME ELEVE

FOURNIR UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS

Les membres du Conseil Municipal adoptent / n'adoptent pas la tarification de l'école de musique de Doudeville pour la saison 2016/2017.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin explique qu'il s'agit simplement de renouveler l'offre découverte pour une nouvelle année et de valider la tarification pour la saison 2016/2017 qui restent identiques à la saison précédente. Monsieur Durécu demande s'il est possible d'avoir un bilan financier comme pour le sujet précédent ? Monsieur Malandrin répond qu'il devrait être possible d'en fournir un au prochain Conseil. Monsieur Perche ne comprend pas pourquoi la participation aux ateliers est payante car cela sert à la promotion de l'école de musique, ce n'est pas logique. Madame Guenoux qu'il n'y a pas que les auditions, il y a aussi un enseignement en orchestre. C'est aussi le coût d'un professeur de musique à raison d'1h30 par semaine. Monsieur Orange répond que 50 € pour les ateliers, ça reste cher. Monsieur Malandrin précise qu'avec la participation de la Communauté de communes, cela revient à 35 €. Monsieur Perche demande si c'est soumis à condition de ressources ? Madame Guenoux répond que non mais qu'en contrepartie, il y a une réduction à partir du 2^{ème} élève. Monsieur Malandrin fait remarquer que cette réduction n'apparaît pas sur le document mais qu'il sera rectifié sur le compte-rendu et la délibération.

Présents : 18
Exprimés : 22
Pour : 17
Contre : 5
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 contre (les membres de l'opposition municipale) et 0 abstention adoptent la tarification de l'école de musique de Doudeville pour la saison 2016/2017.

8) CENTRE SOCIAL - SORTIE CONCERT DE JOHNNY HALLIDAY DU 11.07.2016 - REMBOURSEMENT D'UNE PLACE :

A l'occasion de la sortie organisée par le Centre social communal pour le concert de Johnny Halliday au Stade Océane du Havre le 11 juillet prochain, Madame Yvette RENARD a réservé et payé sa place. Or il s'avère que pour des raisons de santé, elle ne pourra pas assister à ce concert, ne pouvant rester en position debout de manière durable. Elle demande donc le remboursement des 49 € engagés. Il s'agit donc d'autoriser le remboursement des 49 € à Madame Yvette RENARD.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal autorisent / n'autorisent pas le remboursement de 49 € à Madame Yvette RENARD.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin précise que Madame Yvette RENARD a présenté un certificat médical.

Présents : 18
Exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent le remboursement de 49 € à Madame Yvette RENARD.

9) ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER – COMPLEMENT :

Par délibération N°13/06/16 du Conseil Municipal en date du 08 juin 2016, les membres du Conseil Municipal ont autorisé l'achat d'un véhicule utilitaire léger Peugeot Partner Pack Clim 120 L1 1,6L HDI 75 BVM5 pour la somme de 13.701,36 € TTC. Lors de la Commission de Travaux du 10 mai 2016, il avait été évoqué l'intérêt de prévoir un crochet d'attelage sur ce véhicule pour optimiser son utilisation. Il apparaît également judicieux de faire monter un habillage bois pour protéger l'intérieur de ce véhicule. La fourniture et pose du crochet d'attelage, de l'habillage intérieur bois ainsi que la fourniture de tapis de sol coûtent 1.241,94 € TTC.

Il s'agit d'autoriser la dépense de 1.241,94 € TTC en investissement, à l'occasion de l'achat du Peugeot Partner pour la fourniture et pose d'accessoires.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal autorisent / n'autorisent pas la dépense en investissement à hauteur de 1.241,94 € TTC pour la fourniture et pose du crochet d'attelage, de l'habillage intérieur bois ainsi que la fourniture de tapis de sol pour le nouveau Peugeot Partner.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Malandrin explique qu'il y a 2 factures, une des Ets Bossard pour le véhicule et une autre du garage Minard pour la fourniture et pose des accessoires.

Présents : 18

Exprimés : 22

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent la dépense en investissement à hauteur de 1.241,94 € TTC pour la fourniture et pose du crochet d'attelage, de l'habillage intérieur bois ainsi que la fourniture de tapis de sol pour le nouveau Peugeot Partner.

10) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Malandrin propose de faire un point sur l'avancée des travaux. Monsieur Laurent informe que les travaux de mise aux normes du stade sont un peu perturbés par la météo. La main courante a été démontée et évacuée. L'allongement et l'élargissement du terrain sont à venir. L'achat de la nouvelle main courante et des pare ballons est acté, l'installation devrait se faire en septembre.

Concernant la voirie, les travaux de la rue Maréchal de Villars ont été décalés car le Caux Central est intervenu pour des problèmes d'assainissement 4 jours avant la fête du Lin. Les travaux sont donc reportés en septembre.

Monsieur Métails informe que concernant la Gendarmerie, les travaux ont été interrompus pendant 15 jours, ils reprennent la semaine prochaine.

Concernant la maison des associations, les travaux ont commencé depuis une semaine. La dalle extérieure a été coulée. Au niveau du stade, les travaux en régie sont dans les temps, le trottoir a été réalisé. Monsieur Perche s'inquiète des travaux de la rue de Monsieur le Maire. Monsieur Laurent

répond que les travaux sont programmés au début des vacances scolaires et comme il s'agit de malfaçons, tous ces travaux sont à la charge des entreprises.

Monsieur Malandrin informe que 2 nouveaux agents ont été recrutés aux services techniques en CDD de 3 mois, il s'agit de Mme Bénard et M. Courroyer. Monsieur Durécu indique qu'un organigramme actualisé des services avait été demandé il y a 6 mois. Monsieur Malandrin répond qu'en raison des mouvements de personnel, la version actualisée sera présentée en septembre. Monsieur Perche s'étonne des nombreux départs et changements depuis la nouvelle mandature et ce, malgré le plus d'humanisme affiché au départ. Monsieur Malandrin répond que nous analysons la situation.

Monsieur Perche questionne Monsieur Malandrin à propos des primes, afin de savoir combien de fois Monsieur Petit a répondu au téléphone en dehors des heures de travail. Monsieur Malandrin répond qu'il n'a pas noté, il lui semble que cela a du se produire 4 ou 5 fois ce mois-ci mais pas la nuit. Monsieur Perche répond qu'il a fait des progrès. Monsieur Durécu s'inquiète du départ de Monsieur Ludovic Fervin et du problème lié à son activité de pompier volontaire en journée. Monsieur Malandrin répond que Ludovic Fervin cherche à partir depuis 2 ans. Cela pose effectivement un problème mais on ne peut pas retenir un agent. De plus il a demandé à deux reprises de ne plus être appelé dans la journée pour les pompiers et malgré son souhait, il a accepté de continuer.

Monsieur Durécu demande qui est le référent communal du lotissement des prés ? Monsieur Gemey répond que ce n'est pas prévu dans le découpage actuel. Monsieur Malandrin répond que ce sera modifié dans le prochain guide communal.

Monsieur Malandrin donne une information importante, en effet l'inspecteur d'académie l'a informé par téléphone de la forte probabilité de fermeture d'une classe de maternelle à la prochaine rentrée car à ce jour, il n'y a que 129 enfants d'inscrit alors que le minimum est de 150 enfants. Si cette fermeture était confirmée, l'effectif par classe serait alors de 25/26 élèves. La situation est quasi équivalente sur l'école Breton mais pour cette année, il n'y a pas de fermeture programmée. Monsieur DeFrance dit qu'il va falloir réorganiser les classes si celles-ci passent de 6 à 5. Il y aura la disparition d'un emploi. Un comptage sera fait à la rentrée en septembre. Monsieur Durécu est surpris qu'il y ait eu déjà un article sur le Paris-Normandie. Monsieur Malandrin répond qu'il ne sait pas d'où vient la fuite car lui-même ne l'a appris que le 28 juin et de façon orale par l'inspecteur. Peut-être est-ce au niveau des syndicats de l'Education nationale ?

Madame Lemoine demande à ce qu'un panneau d'interdiction de stationner soit mis rue Lemercier dans l'angle au niveau de l'église car il y a 2 voitures stationnées qui gênent la circulation. Monsieur Malandrin répond que ces 2 voitures appartiennent à la même personne et cette dernière se moque bien des remarques qui lui ont déjà été faites. Des travaux d'accessibilité sont prévus en juillet et on profitera donc pour mettre en place un marquage.

Monsieur Perche demande si la commune peut débroussailler les talus de la CD 149 au niveau de Seltot / Galleville car la visibilité est vraiment nulle et c'est dangereux. Monsieur Malandrin répond que pour des raisons de sécurité, ce sera fait par les employés communaux en juillet.

Une personne du public demande à ce que les associations soient associées aux réunions de travail sur le projet de la nouvelle salle du Mont Criquet. Monsieur Malandrin répond que c'est prévu dans un second temps après la réunion avec les élus.

Monsieur Fortin souhaite apporter une information suite à l'installation prochaine d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. A partir du 1^{er} janvier 2017, une heure de recharge coûtera 1,20 € aux utilisateurs.

Monsieur Malandrin informe que le prochain Conseil municipal se tiendra vers la fin juillet, la date de convocation restant à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.